

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 171 Subvention (15.000 euros) à l'association Studio des variétés (11e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Studio des variétés (11e) ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Studio des variétés, 20 Passage Thiéré, 75011 Paris, au titre du Pôle artistes parisiens en 2019 ; Simpa 35421 ; 2019-05089.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO